

Compte rendu de Conseil municipal du 9 mai 2016

PRESENTS: PIQUET André, NOBLET Bernard, BUSSON David, LE LUEL Rémy, PICARD Yvette, EMEREAU Patrice, DREAN Claudine, DEME Anne-Laure, DENISET Evelyne, ISSERT Cécile, METAYER Nicolas, BATRIN Christelle, LE BRETON Bernard, TIGEOT Fabien.

ABSENT excusé: COEFFEC Yves (donne délégation de pouvoir à Yvette picard)

Date de convocation : 2 mai 2016

DENISET Evelyne est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2016 à l'unanimité des membres présents

1. Compte rendu des commissions communales

Boulangerie

L'ouverture de la boulangerie le 8 mai 2016 s'est bien déroulée, le boulanger a tenu à remercier la municipalité pour son accueil et son aide notamment au niveau de la publicité dans les boîtes aux lettres.

Des petits travaux ont été nécessaires à son installation : rafraichissement en peinture dans le magasin et dans le logement. De plus le four nécessite une intervention de 800€ pour que le dernier étage soit fonctionnel. Il est convenu que le matériel soit en bon état de marche au moment de la prise de fonction et qu'une clause claire concernant la maintenance du matériel (à la charge du boulanger) soit intégrée à un bail 3-6-9.

Commission communication, relations avec les associations

La prochaine réunion de la commission se tiendra jeudi 12 mai : sera abordé la publicité du lotissement, la rando d'halloween et le bulletin municipal.

Le conseil municipal acte l'achat d'un panneau pour le lotissement de Chabannes et donne délégation à la commission pour le choix de l'entreprise.

La Rando d'halloween a été actée le 29 octobre, la prochaine réunion avec les associations se tiendra le 25 juin.

Commission culture sport loisirs jeunesse

Le projet de terrain multisport reste en suspens dans l'attente de l'attribution d'une subvention leader à hauteur de 50%. Les subventions leader sont actuellement bloquées suite un problème administratif au niveau de l'instance européenne. Le dossier peut néanmoins être examiné au niveau d'une CUP.

Nicolas METAYER a contacté l'entreprise ACCROMEDIA pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un appareil photo.

Commission travaux

Différents travaux sont prévus :

- curage des fossés au niveau de la touche du Naie.

La CCVOL ne va plus effectuer le débroussaillage des accotements de route et de chemins ruraux. Des demandes de devis ont été demandées auprès de différentes entreprises afin d'assurer celui-ci.

- station d'épuration besoin de travaux (ouvrir bassin)

La station d'épuration rencontrant des problèmes récurrents et de plus en plus importants par rapport aux lingettes un courrier personnalisé va être adressé aux 118 foyers raccordés.

Monsieur LE BRETON soulève un problème de sécurité au niveau de la rue des tilleuls. Une réflexion va être engagée.

Le conseil remercie le comité des fêtes pour les travaux effectués sur le parking de la salle des associations. La municipalité va réaménager cet espace pour que celui-ci soit davantage utilisé.

Commission environnement

Une rencontre avec les communes de la route fleurie a été organisée le 30 avril dernier à Missiriac. Quelques pistes de communication :

- Panneau entrée bourg indiquant qu'on fait partie du circuit « route fleurie »
- Site internet lien visible dès pages d'accueil
- Fléchage balade verte date à définir rapidement un samedi matin ou en semaine à voir

De plus à revoir fléchage des autres chemins de randonnée.

Commission relations avec les entreprises

La commune n'a pas compétence économique, au début du mandat la commission avait souhaité rencontrer les entreprises du territoire mais l'opération s'était arrêtée suite au problème de sécurité rencontré au niveau du parc d'activité.

Le conseil municipal décide de mettre en veille cette commission, il sera proposé des vœux à destination des commerçants, artisans et agriculteurs de la Commune.

Commission PLU

Une réunion s'est tenue le 26 avril concernant le PLU en présence de Mme AUDRAN de la DDTM. Elle encourage vivement de s'investir dans l'élaboration d'un Plu qui est un outil important qui permet de faire un état des lieux (nombre de ménage, d'artisans...) sur tous les secteurs de la commune et sur son devenir. Le personnel communal a suivi une formation récemment afin de se tenir informé des modifications liés à la loi NOTRe.

La commission va se réunir une fois par mois, prochaine réunion le 30 mai.

2. Compte rendu réunion CCVOL

Le bureau communautaire et les DGS des communautés de communes se réunissent actuellement afin d'étudier la fusion des 3 communautés et ses conséquences.

Une réunion est prévue le 18 mai à Tréal avec l'ensemble des membres des conseils communautaires des 3 communautés de communes. Des commissions vont être créées pour se pencher sur les différentes compétences et leur future organisation (voirie, économie, haut débit...)

A l'issue de la fusion, Bohal ne sera représenté que par un délégué communautaire (2 actuellement) sur environ 40 délégués.

3. Création d'un emploi dans le cadre du contrat unique d'insertion - CAE

M. Le Maire André PIQUET au regard des textes suivants :

VU la loi [n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008](#) généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;

VU le [décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009](#) relatif au contrat unique d'insertion ;

VU la [circulaire DGEFP n° 2009-43 du 2 décembre 2009](#) relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2014 fixant le montant des aides de l'état pour le CUI-CAE en Région Bretagne ;

CONSIDERANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune de BOHAL pour exercer les fonctions d'agent d'accueil à raison de 35 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2016. L'Etat prendra en charge 70% de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

ARTICLE 1. : Décident la création d'un poste en CUI-CAE :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Agent d'accueil	35 heures	1466.65€

ARTICLE 2. : Autorisent par conséquent, M le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en CUI-CAE.

ARTICLE 3. : disent que les crédits seront inscrits au budget communal.

30. Avis sur le Schéma départemental de coopération intercommunale :

- **projet de fusion de Guer Communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de la Gacilly**

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan arrêté le 30 mars 2016 prévoyant la fusion de Guer Communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du pays de La Gacilly.

Vu l'alinéa 3 de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le projet de fusion figurant SDCI fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 relatif au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de Guer communauté, de la communauté du la d'Oust et de Lanvaux et de la communauté du pays de La Gacilly reçu en mairie le 20 avril 2016.

Le Maire précise que le conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours à compter de la réception pour émettre un accord sur ce projet. A défaut celui-ci sera réputé favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 9 contre : 6 abstentions : 0) de donner un accord concernant l'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 relatif au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de Guer communauté, de la communauté du la d'Oust et de Lanvaux et de la communauté du pays de La Gacilly.

- **dissolution du syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire**

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan arrêté le 30 mars 2016 prévoyant la dissolution du syndicat intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire.

Vu l'article 40 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le projet de dissolution fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 relatif au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de Guer communauté, de la communauté du la d'Oust et de Lanvaux et de la communauté du pays de La Gacilly reçu en mairie le 30 avril 2016.

Le Maire précise que le conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours à compter de la réception pour émettre un accord sur ce projet. A défaut celui-ci sera réputé favorable.

Le Conseil municipal ne disposant pas des informations nécessaires pour connaître la future prise en charge du transport scolaires des collégiens et lycéens, il est décidé de reporter cette décision au prochain conseil.

31. Approbation du rapport de la CLECT- transfert du musée de la Résistance Bretonne de Saint Marcel

Vu le Code général des impôts, notamment l'article L. 1609 *nonies* C IV,

Considérant le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) de la CCVOL qui s'est réunie le 11 avril 2016,

Considérant la nouvelle évaluation des charges transférées relatives au Musée de la Résistance Bretonne de Saint-Marcel qui s'établit à 26 298.25 € annuels pour chacune des communes de Malestroit et Saint-Marcel,

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal à la majorité (14 voix contre, 1 voix pour):

- Décide de ne pas valider le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (ci-annexé) car ce transfert de charges pénalise lourdement les communes de Malestroit et St Marcel.

32. Adhésion à la Charte d'entretien des espaces communaux

Vu la LOI n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national dites loi LABBE,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2016 adoptant le plan de gestion différenciée de la commune de BOHAL,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 mai 2011 adoptant la charte d'entretien des espaces publics,

Vu l'exposé d'André PIQUET, le Maire

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle charte d'entretien des espaces des collectivités du GBO

- de prévoir d'accéder au niveau 5 de la charte d'entretien des espaces publiques en 2016,

(niveau 5 : N'utiliser aucun produit phytopharmaceutique (herbicide, anti-limace, fongicide, insecticide, régulateur de croissance, éliciteur, ...) et aucun produit biocide anti-mousse sur l'intégralité du territoire de la collectivité (voirie, cimetière et terrains de sports inclus), y compris dans le cas d'éventuelles prestations de service.)

Mise à disposition de la salle de garderie aux assistantes maternelles de BOHAL

Les assistantes maternelles de la commune de Bohal ont transmis le 15 mars 2016 un courrier à la CCVOL afin de pouvoir bénéficier du service du RAM dans la garderie périscolaire de BOHAL. La commune de Bohal a appuyé le dossier.

Une réponse négative ayant été apportée par la CCVOL le 22 avril 2016, le conseil municipal décide de mettre à disposition le local de la garderie une fois par semaine aux assistantes maternelles. Les activités se feront sous leur responsabilité. Une convention de mise à disposition sera établie.

33. Questions diverses

- Nicolas METAYER, référent défense, indique qu'il est en relation avec Mme TROUILLARD Stéphanie, petite fille de M. GONDET André. Il va lui proposer que la future liaison piétonne soit nommée chemin André GONDET (résistant, fusillé en 1944, originaire de Tircolet à BOHAL).
 - a. OGEC assemblée générale le 20 mai à 20h David BUSSON et Fabien TIGEOT seront présents.
 - b. Harmonise de ST MARC invitation le 14 mai à Malestroit à 20h30
 - c. Assemblée générale 1001 sourires le 20 mai 2016 : Yvette PICARD sera présente
 - d. Mission locale le 18 mai à 18h00 : Claudine DREAN sera présente
 - e. 15 mai boucle sérentaise passe sur Bohal à 14h35
 - f. Prochain conseil : lundi 13 Juin 2016 à 20h00